

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 28 février à 14 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Sylvain Tousignant
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet

CE-2007-179-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-180-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-181-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 21 FÉVRIER 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 21 février 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2007-182-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission des sports, loisirs et de la culture du 24 janvier 2007 ;
 - de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes du 29 janvier 2007.
-

CE-2007-183-REC MODIFICATION / RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES

ATTENDU le règlement numéro 82 de la Ville de Terrebonne sur le bruit et les nuisances, lequel remplaçait le règlement numéro 2299 ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2299 et ses amendements contenaient des normes sur le bruit fait par les pneus et les moteurs de voiture ;

ATTENDU QU'aucune de ces normes n'a été reprise dans le règlement numéro 82 ;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2007-01-29/1 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes concernant l'amendement du règlement numéro 82 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 82 afin d'inclure les normes déjà contenues dans l'ancien règlement numéro 2299 et ses amendements concernant les mesures sur le bruit fait par les pneus et les moteurs de voiture.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement au règlement numéro 82 sur le bruit et les nuisances.

CE-2007-184-DEC AFFECTATION DE BUDGET À GPAT

ATTENDU QUE dans le cadre de l'adoption du budget 2007, une somme totale de 80 000\$ a été budgétée dans la réserve pour imprévus afin de financer, en partie, les premières étapes de la mise en œuvre du plan d'action contenu à l'intérieur du rapport final « Évaluation du GPAT » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif autorise le versement d'une subvention au montant de 50 000\$ à l'organisme GPAT afin de permettre la réalisation des recommandations incluses dans le rapport de la firme « Place », le tout suite à un mandat d'accompagnement octroyé par GPAT à la firme « Place », et ce, en référence à deux (2) offres de services datées du 17 janvier 2007.

Que le Comité exécutif autorise le versement d'une subvention au montant de 12 900\$ afin de permettre à GPAT d'augmenter les heures de travail de Mme Lise Lapointe, à titre de contrôleur financier de GPAT, passant de 17,75 h/semaine à 30h/semaine.

**CE-2007-185-DEC OFFRES DE SERVICES / PLANS ET DEVIS ET
LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
AMÉNAGEMENT / TRAVAUX MÉCANIQUE ET
D'ÉLECTRICITÉ / 940, MONTÉE MASSON**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter l'offre de services de la firme Bergeron-Thouin inc., datée du 15 février 2007, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du 940, montée Masson, le tout pour un montant n'excédant pas 7 406,75\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 352.

Il est également unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la firme Nacev Consultants inc., datée du 19 février 2007, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de mécanique et d'électricité pour l'aménagement du 940, montée Masson, le tout pour un montant n'excédant pas 11 395\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 352.

Que les mandats soient conditionnels à l'approbation du règlement 352 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-186-DEC OFFRES DE SERVICES / PLANS ET DEVIS ET
LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
RÉAMÉNAGEMENT DES ARCHIVES /
TRAVAUX DE MÉCANIQUE ET
D'ÉLECTRICITÉ / 3630, RUE DE L'HÔTEL-DE-
VILLE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter l'offre de services de la firme Bergeron-Thouin inc., datée du 15 février 2007, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le réaménagement des archives au 3630, rue de l'Hôtel-de-Ville, le tout pour un montant n'excédant pas 10 255,50\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 352.

Il est également unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la firme Nacev Consultants inc., datée du 8 février 2007, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de mécanique et d'électricité pour le réaménagement des archives au 3630, rue de l'Hôtel-de-Ville, le tout pour un montant n'excédant pas 10 255,50\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 352.

Que les mandats soient conditionnels à l'approbation du règlement 352 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-187-DEC OFFRES DE SERVICES / PLANS ET DEVIS ET
LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
AMÉNAGEMENT / TRAVAUX DE MÉCANIQUE
ET D'ÉLECTRICITÉ / 3800, RUE PASCAL-
GAGNON**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter l'offre de services de la firme Viau et associés architectes, datée du 16 février 2007, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon, le tout pour un montant n'excédant pas 21 650,05\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 352.

Il est également unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la firme Nacev Consultants inc., datée du 8 février 2007, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de mécanique et d'électricité pour l'aménagement de la caserne numéro 2 située au 3800, rue Pascal-Gagnon, le tout pour un montant n'excédant pas 17 092,50\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 352.

Que les mandats soient conditionnels à l'approbation du règlement 352 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-188-DEC OFFRE DE SERVICES / PLANS ET DEVIS ET
LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
RESTAURATION DE L'ENVELOPPE
EXTÉRIEURE DE LA CASERNE NO 3 / 3355,
CHEMIN SAINT-CHARLES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter l'offre de services de la firme Viau et associés architectes, datée du 16 février 2007, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la restauration de

l'enveloppe extérieure de la caserne numéro 3 située au 3355, chemin Saint-Charles, le tout pour un montant n'excédant pas 20 511\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 352.

Que le mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 352 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-189-DEC POURSUITE / DOMMAGES CAUSÉS PAR
L'EAU / 10 700, RUE DU PEUPLIER / 7050,
CHEMIN FORÊT ET 10 301, RUE DES
PERDRIX / SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU QUE, le 20 février 2007, la Ville recevait une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages au montant de 29 306,19\$ suite à un refoulement du système d'égout pluvial causé par les pluies abondantes du 19 août 2006, au 10 700, rue du Peuplier, 7 050, chemin Forêt et 10 301, rue des Perdrix, secteur La Plaine;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier SSQ Société d'Assurances Générales inc. c. Ville de Terrebonne (200-22-041157-074).

**CE-2007-190-DEC POURSUITE / DOMMAGES CAUSÉS PAR
L'EAU / 10 621, RUE DU PEUPLIER /
SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU QUE le 20 février 2007, la Ville recevait une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages au montant de 33 712\$ suite à un refoulement du système d'égout pluvial causé par les pluies abondantes du 19 août 2006, au 10 621, rue du Peuplier, secteur La Plaine;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Desjardins Assurances Générales inc. c. Ville de Terrebonne (700-22-015951-071).

**CE-2007-191-DEC OFFRE DE SERVICES / SOLUTIONS
DOCUMENTAIRES GESTAR**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, d'accepter l'offre de services de la firme Solutions Documentaires GESTAR, datée du 23 février 2007, pour le placement d'une ressource technique en gestion documentaire pour une période de dix-sept (17) semaines, le tout pour un montant de 21 885\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-140-00-412. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0050 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-192-DEC MODIFICATION DE LA PROMESSE D'ACHAT /
VENTE À GROUPE MONTONI (1995) DIVISION
CONSTRUCTION INC. / RÉOLUTION NO CE-
2006-1139-DEC**

ATTENDU QUE le 6 décembre 2006, le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne acceptait la promesse d'achat par Groupe Montoni (1995) Division Construction inc. (« Montoni ») pour un terrain situé dans le parc industriel 640 – côté est sur la rue des Bâisseurs (secteur Terrebonne), et ce, aux termes de la résolution numéro CE-2006-1139-DEC;

ATTENDU QUE la promesse d'achat est incessible sauf en faveur d'une personne liée à l'acheteur;

ATTENDU QUE Me Geneviève Grégoire, procureur de Montoni, demandait d'effectuer la vente en faveur de 9173-8211 Québec Inc. et 4307364 Canada Inc. et non plus à Montoni;

ATTENDU QUE 9173-8211 Québec inc. est une corporation liée à Montoni, la promesse peut lui être cédée sans l'intervention de la Ville de Terrebonne, par contre 4307364 Canada inc. n'est pas une corporation liée à Montoni, l'autorisation du Comité exécutif est donc nécessaire ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la promesse d'achat et en conséquence la résolution afin de permettre la vente;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint et notaire à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la modification de la promesse d'achat pour retirer Groupe Montoni (1995) Division Construction inc. en tant qu'acheteur et de le remplacer par 9173-8211 Québec inc. et 4307364 Canada inc. et qu'en conséquence la résolution numéro CE-2006-1139-DEC soit et est modifiée afin de retirer Groupe Montoni (1995) Division Construction inc. et de le remplacer par 9173-8211 Québec inc. et 4307364 Canada inc.

Que les obligations mentionnées à l'offre d'achat du 15 septembre 2006 soient assumées par les acquéreurs 9173-8211 Québec inc. et 4307364 Canada inc.

**CE-2007-193-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 028 051,08\$ préparée le 22 février 2007.

**CE-2007-194-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 124 725,95\$ préparée le 22 février 2007.
-

**CE-2007-195-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 325 / TRAVAUX SUR LES RUES
MICHAUD, DE L'AZALÉE, DE L'AUBIER,
PLOUFFE ET LE CROISSANT DE L'ARNICA**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure ont été réalisés par un promoteur dans les rues Michaud, de l'Azalée, de l'Aubier, Plouffe et le croissant de l'Arnica ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager des rues Michaud, de l'Azalée, de l'Aubier, Plouffe et le croissant de l'Arnica ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (325) pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager des rues Michaud, de l'Azalée, de l'Aubier, Plouffe et le croissant de l'Arnica.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

**CE-2007-196-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 328 / TRAVAUX SUR LES RUES DU
TERROIR, DU CALVADOS, DU MÉDOC ET LE
CROISSANT « A »**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure ont été réalisés par un promoteur dans les rues du Terroir, du Calvados, du Médoc et le croissant « A » ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager des rues du Terroir, du Calvados, du Médoc et le croissant « A » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (328) pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager des rues du Terroir, du Calvados, du Médoc et le croissant « A ».

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

**CE-2007-197-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 332 / TRAVAUX SUR LES RUES
CAMUS, AGNÈS-MARTIN, CLARENCE-
GAGNON, HENRI-JULIEN ET ADRIEN-
HÉBERT**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure ont été réalisés par un promoteur dans les rues Camus, Agnès-Martin, Clarence-Gagnon, Henri-Julien et Adrien-Hébert ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager des rues Camus, Agnès-Martin, Clarence-Gagnon, Henri-Julien et Adrien-Hébert ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (332) pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager des rues Camus, Agnès-Martin, Clarence-Gagnon, Henri-Julien et Adrien-Hébert.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

**CE-2007-198-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 339 / TRAVAUX SUR LA RUE
GUÉRIN**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure ont été réalisés par un promoteur dans la rue Guérin ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, et d'éclairage routier de la rue Guérin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (339) pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier de la rue Guérin.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

**CE-2007-199-REC AMENDEMENTS 2004-12 ET 2004-13
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU RÉGIME
COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES
EMPLOYÉS DÉSIGNÉS DE LA VILLE DE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE le 8 août 2004 était créé et prenait effet le Régime complémentaire de retraite des cadres ;

ATTENDU QUE le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés désignés de la Ville de Terrebonne a pris acte, par sa résolution numéro 2005-02-09, de la cessation de participation des employés cadres à compter du 8 août 2004 ;

ATTENDU QUE le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés désignés a, par sa résolution numéro 2005-002-10, recommandé l'imposition du fonds régulier à compter du 1^{er} janvier 2005 comme destinataire de toutes les nouvelles cotisations et par conséquent l'abolition du choix entre trois (3) fonds distincts ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'amendement numéro 2004-12 modifiant le Régime complémentaire de retraite des employés désignés de la Ville de Terrebonne suite à la cessation de participation des cadres le 8 août 2004.

Que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'amendement numéro 2004-13 modifiant le Régime complémentaire de retraite des employés désignés de la Ville de Terrebonne suite à la décision du Comité de retraite d'abolir le choix entre trois (3) fonds de

placements et l'imposition du fonds régulier à compter du 1^{er} janvier 2005.

CE-2007-200-REC FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 111, le fonds de roulement de la Ville était augmenté d'un montant de 1 300 000\$ à un montant de 2 300 000\$;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'augmenter à nouveau le fonds de roulement de la Ville d'un montant de 500 000\$ à même les surplus libres des anciennes Villes dans les proportions suivantes : Terrebonne 55%, Lachenaie 28% et La Plaine 17% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Raymond Champagne, trésorier, de recommander au Conseil que le fonds de roulement soit augmenté de 500 000\$ pour qu'il soit maintenant fixé à un montant de 2 800 000\$.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement à cet effet.

**CE-2007-201-REC AUTORISATION DE SIGNATURE / FIN
D'EMPLOI / RETRAITE / DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU QUE le 23 février 2007, M. Jean Marineau et la Ville de Terrebonne ont convenu des conditions et modalités découlant de la décision de M. Marineau de prendre une préretraite ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de la convention à intervenir avec M. Jean Marineau concernant les conditions et modalités relatives à sa retraite.

Copie de la convention est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-202-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER APP-20070219-ED / DIRECTION DU
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une mesure disciplinaire d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro APP-20070219-ED ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Claude Lamontagne relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro APP-20070219-ED, et ce, à une date à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire.

**CE-2007-203-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER APP-20070219-SL / DIRECTION DU
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une mesure disciplinaire de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro APP-20070219-SL ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Claude Lamontagne relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro APP-20070219-SL, et ce, à une date à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire.

**CE-2007-204-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER APP-20070219-DG / DIRECTION DU
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une mesure disciplinaire de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro APP-20070219-DG ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Claude Lamontagne relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro APP-20070219-DG, et ce, à une date à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire.

**CE-2007-205-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER APP-20070219-SC / DIRECTION DU
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une mesure disciplinaire de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro APP-20070219-SC ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Claude Lamontagne relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de trois (3) journées ouvrables de

suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro APP-20070219-SC, et ce, à une date à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire.

CE-2007-206-REC SOUMISSION / FOURNITURE DE PIERRE DE REMPLISSAGE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de pierre de remplissage (SOU-2007-07) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 6 février 2007 à 11 h 01, à savoir :

Demix Agrégats – Division CSL	109 184,04\$
Carrières Laurentiennes – Division de Asphalte Desjardins inc.	112 405,98\$
Simard-Beaudry Construction inc.	114 496,39\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Demix Agrégats – Division CSL s’est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 février 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l’entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l’entretien du territoire, de recommander au Conseil d’accepter la soumission de la compagnie **DEMIX AGRÉGATS – DIVISION CSL**, datée du 5 février 2007, pour la fourniture de pierre de remplissage, et ce, pour la période du 1^{er} mars 2007 au 29 février 2008, le tout pour un montant de 109 184,04\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0043 émis par l’assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2007-207-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PAPIER POUR LE BULLETIN « LA SOURCE »

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d’invitation pour la fourniture de papier pour le bulletin « La Source » (SOU-2007-14);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 février 2007 à 11 h 01, à savoir :

Spicers – Division de Paperlinx Canada	40 201,50\$
JBR La Maison du Papier	42 714,16\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Spicers – Division de Paperlinx Canada s’est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 février 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l’entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l’entretien du territoire, d’accepter la soumission de la compagnie **SPICERS – DIVISION DE PAPERLINX CANADA**, datée du 12 février 2007, pour la fourniture de papier pour le bulletin « La Source », et ce, pour la période du 15 février 2007 au 29 février 2008, le tout pour un montant de 40 201,50\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0039 émis par l’assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-208-DEC RAPPORT ANNUEL DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

ATTENDU le dépôt du rapport annuel des matières résiduelles pour l'année 2006 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif accepte le dépôt et prend acte du rapport annuel des matières résiduelles pour l'année 2006 préparé par le Service de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2007-209-REC SOUMISSION / ACQUISITION DE BACS
ROULANTS DE 360 LITRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de bacs roulants de 360 litres (SOU-2007-15) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 13 février 2007 à 11 h 01, à savoir :

Entreprise Sanitaire F.A. Itée 237 016\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Itée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 13 février 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE** pour l'acquisition de bacs roulants de 360 litres, soit 1 250 unités au lieu de 1 000, pour un montant de 266 643\$ (t.t.c.),. À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits nos 2007-0038 et 2007-0041 émis par l'assistant-trésorier sont joints à la présente.

Que le transfert budgétaire soumis par le trésorier, au montant de 8 900\$, du poste budgétaire numéro 1-02-421-00-640 au poste budgétaire numéro 1-02-425-00-640, soit accepté.

**CE-2007-210-DEC SOUMISSION / ACHAT ET INSTALLATION
D'UN SYSTÈME DE DISTRIBUTION D'HUILES
POUR LE DÉPARTEMENT DE LA MÉCANIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat et l'installation d'un système de distribution d'huiles pour le département de la mécanique de la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues, à savoir :

Fournisseurs pour l'équipement

Lubequip Itée	22 417,48\$
Équipements de Garage Denis	23 929,50\$
Entreprises Guy Limoges	25 069,00\$
Tribospec Canada	33 412,42\$

Fournisseurs pour l'installation

Entreprises Guy Limoges	28 392,92\$
Lubequip Itée	29 627,00\$
Équipements de Garage Denis	30 766,50\$
Tribospec Canada	31 100,37\$

Fournisseurs pour les dévidoirs à l'huile

Lubequip Itée	9 853,26\$
Les équipements Marshall Itée	10 166,39\$
Atelier Hydrauluc	12 118,58\$
Tribospec Canada	14 018,13\$

Fournisseurs pour la fabrication des supports et mezzanine

Acier Terrebonne	14 585,60\$
Terrebonne Ornemental	15 383,25\$

ATTENDU QUE les soumissions suivantes se sont avérées conformes selon le rapport daté du 16 février 2007 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, à savoir ;

Fournisseur pour l'équipement	Lubequip Itée
Fournisseur pour l'installation	Entreprises Guy Limoges
Fournisseur pour les dévidoirs à l'huile	Lubequip Itée
Fournisseur pour la fabrication des supports et mezzanine	Acier Terrebonne

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter les soumissions suivantes :

Fournisseur pour l'équipement (*système de distribution d'huiles*)

Lubequip Itée	22 471,48\$
---------------	-------------

Fournisseur pour l'installation

Entreprises Guy Limoges	28 392,92\$
-------------------------	-------------

Fournisseur pour les dévidoirs à l'huile

Lubequip Itée	9 853,26\$
---------------	------------

Fournisseur pour la fabrication des supports et mezzanine

Acier Terrebonne	14 585,60\$
------------------	-------------

Que lesdits montants soient financés par le fonds de roulement et remboursés sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0045 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2007-211-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 312 / TRAVAUX AUTOUR DU LAC DANS LE PROJET HAVRE DU LAC

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure ont été réalisés par un promoteur dans le projet Havre du Lac, soit dans les rues des Iris, des Jacinthes, des Élodées et l'avenue des Roseaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'architecture de paysage et d'aménagement des aires de jeux au projet domiciliaire le Havre du Lac ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (312) pour la réalisation des travaux d'architecture de paysage et d'aménagement des aires de jeux au projet domiciliaire le Havre du Lac, soit sur les rues des Iris, des Jacinthes, des Élodées et l'avenue des Roseaux.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

**CE-2007-212-DEC MANDAT POUR PLANS ET DEVIS / PAVAGE
ET ÉCLAIRAGE / RUES DES GÉRANIUMS ET
DES GARDÉNIAS / RÈGLEMENT NUMÉRO
341**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Ass. pour la confection des plans et devis des travaux de pavage et d'éclairage routier sur les rues des Géraniums et des Gardénias et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 15 700\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 341.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 341 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-213-DEC MANDAT POUR PLANS ET DEVIS /
ÉCLAIRAGE ROUTIER / AVENUE GÉRARD-
LEDUC ET RUES MARC-AURÈLE-FORTIN, DE
BAYEUX ET DU FLORILÈGE / RÈGLEMENT
NUMÉRO 351**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la confection des plans et devis des travaux d'éclairage routier sur l'avenue Gérard-Leduc et les rues Marc-Aurèle-Fortin, de Bayeux et du Florilège et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 7 500\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 351.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 351 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-214-DEC RACCORDEMENT DE SERVICES / AQUEDUC
ET ÉGOUTS / RONA TERREBONNE**

ATTENDU la convention de vente intervenue entre la Société en commandite 220 Immobilière et la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les raccordements des égouts sanitaire et pluvial ainsi que pour l'eau potable pour la Société en commandite 220 Immobilière située sur le boulevard des Entreprises;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Montoni	41 069,59\$
Les Entreprises Mirabel	43 300,70\$
Beauregard inc.	55 991,61\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Montoni s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 février 2007 de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **MONTONI**, datée du 6 juillet 2006, pour les raccordements des égouts sanitaire et pluvial ainsi que pour l'eau potable pour la Société en commandite 220 Immobilière située sur le boulevard des Entreprises, le tout pour un montant de 41 069,59\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 143.

CE-2007-215-REC REPRISE D'UN TERRAIN / 9083-3328 QUÉBEC INC. / BÉTON GRILLI / ANCIENS LOTS P-640 ET 640-45 / NOUVEAUX LOTS 3 440 453 ET 3 440 464 / PARC ARMAND-BOMBARDIER

ATTENDU QU'un acte de vente par la Ville de Terrebonne à la compagnie 9083-3328 Québec inc. est intervenu le 18 janvier 2006 devant Me François Forget, notaire, et a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 13 008 069 ;

ATTENDU QU'aucune construction ne fut érigée sur le terrain contrairement à ce qui est stipulé à l'acte de vente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la rétrocession des anciens lots P-640 et 640-45 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne (3 440 453 et 3 440 464 du cadastre du Québec) préalablement vendu à la compagnie 9083-3328 Québec inc., d'une superficie de 352 130,24 pi², le tout selon les conditions spéciales relatives à l'obligation de construire et aux droits de la Ville tels que mentionnés au contrat de vente publié sous le numéro 13 008 069.

Que la date d'ajustement des taxes entre les parties soit fixée à la date de signature de l'acte de rétrocession devant notaire.

Que Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de rétrocession.

Les frais afférents à la présente rétrocession sont à la charge du rétrocedant.

CE-2007-216-DEC TEMPS DES SUCRES / SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERREBONNE / 3 AU 18 MARS 2007

ATTENDU QUE la SODECT tiendra l'activité « Temps des sucres » du 3 au 18 mars 2007 dans l'Île-des-Moulins et à la Maison de Pays ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir l'activité « Temps des sucres » du 3 au 18 mars 2007 dans l'Île-des-Moulins et à la Maison de Pays, conformément aux

dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Musique et animation

La transmission de musique par appareil sonore ou autre et de l'animation est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Affichage

La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

3) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site de la Maison de pays.

4) Balade en traîneaux tirés par des chevaux

Le circuit proposé est le suivant : départ de l'Île-des-Moulins, boulevard des Braves, rue Saint-François-Xavier, arrêt à la Maison de Pays, rue Sainte-Marie, rue Saint-Pierre et retour à l'Île-des-Moulins.

5) Feu

Possibilité de tenir un petit feu à l'extérieur de la Maison de Pays pour l'animation d'époque.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2007-217-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 h.

Vice-président

Secrétaire

**N.B. IL N'Y AURA PAS DE RÉUNION DU COMITÉ
EXÉCUTIF LE 7 MARS PROCHAIN.**